

NOMENCLATURE 07 - 05

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MARS 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250326-DLB12\_26032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

-----  
POLITIQUE DE LA VILLE -  
CONTRAT DE VILLE 2024-2030 -  
PROGRAMMATION D' ACTIONS SPECIFIQUES 2025  
-----

Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA

La Ville de Lens s'est engagée, par délibération du 19 juin 2024, dans la mise en place du nouveau contrat de ville dit « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030 en partenariat avec l'Etat et ses établissements publics, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les communes du territoire de l'agglomération ainsi que le département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France, afin de poursuivre son accompagnement des habitants des quartiers prioritaires de la ville et des initiatives et projets du territoire.

Au titre de ces orientations déclinées sur le territoire communal, la Ville de Lens envisage pour 2025 de contribuer à la mise en place du programme d'actions dont le détail est repris en annexe. Il reprend les actions déposées par les services municipaux et les associations. Il est précisé que ce programme a été soumis à l'approbation du comité des financeurs composés des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat et des collectivités territoriales qui s'est réuni le jeudi 30 janvier 2025.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'approuver le programme d'actions 2025,
- de décider du principe de l'engagement budgétaire des sommes correspondantes, selon le détail repris en annexe, et sous réserve de la confirmation par les autres financeurs de leurs participations, telles que reprises dans le tableau annexé,
  - de solliciter des partenaires contractuels leur participation pécuniaire au financement du programme d'actions 2025,
  - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise en œuvre de chaque action engagée avec les porteurs associatifs et les partenaires financiers.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT

Le Secrétaire de Séance,

Henri CUGIER

**Appel à projets Programmation 2025 - Ville de LENS**  
**Contrat de Ville 2025/2030 - "Engagements Quartiers 2030" de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

		Services Municipaux				Associations			
Porteurs	Actions	Montant total du projet	VILLE	%	ETAT	%	AUTRES	%	
CCAS	Programme de Réussite Educative Ingénierie du PRE	60 353,00 €	12 153,00 €	20%	48 200,00 €	80%			
	Programme de Réussite Educative Actions des parcours du PRE	188 869,00 €	50 749,00 €	27%	122 120,00 €	65%	16 000,00 €	8%	
PETITE ENFANCE	Approche multidimensionnelle du soutien à la parentalité	36 400,00 €	26 400,00 €	73%	10 000,00 €	27%			
	Habitant-es en action, quartier en émulation	64 188,00 €	48 788,00 €	76%	10 000,00 €	16%	5 400,00 €	8%	
	Jeunes Acteurs	97 449,00 €	69 449,00 €	71%	20 000,00 €	21%	8 000,00 €	8%	
JEUNESSE	Ecocitoyens un jour, écocitoyens toujours	10 000,00 €	6 000,00 €	60%	4 000,00 €	40%			
	Hors les murs, vers, avec & par les habitants	47 000,00 €	29 000,00 €	62%	18 000,00 €	38%			
	Parcours Santé Bien-être	58 800,00 €	38 800,00 €	66%	10 000,00 €	17%	10 000,00 €	17%	
	Expression artistique (Vachala)	14 000,00 €	10 000,00 €	71%	4 000,00 €	29%	- €		
<b>TOTAL SERVICES MUNICIPAUX</b>		<b>621 451,00 €</b>	<b>325 231,00 €</b>	<b>52%</b>	<b>256 820,00 €</b>	<b>41%</b>	<b>39 400,00 €</b>	<b>6%</b>	
Porteurs	Actions	Montant total du projet	VILLE	%	ETAT	%	AUTRES	%	
AFEV	Mentorat étudiant Lens	54 113,00 €	10 000,00 €	18%	10 000,00 €	18%	34 113,00 €	63%	
CULTURE & LIBERTE	Pour la santé, des citoyens-nes experts-tes	27 000,00 €	3 000,00 €	11%	16 000,00 €	59%	8 000,00 €	30%	
APF	Connect & vous	28 559,00 €	7 500,00 €	26%	7 500,00 €	26%	13 559,00 €	47%	
SANTELYS	Prévention et éducation à la santé, bus santé	19 974,00 €	5 000,00 €	25%	5 000,00 €	25%	9 974,00 €	50%	
ANGES GARDINS	Renforcement du lien social en QPV autour d'activités menées avec et par les habitants	79 762,00 €	15 000,00 €	19%	20 000,00 €	25%	44 762,00 €	56%	
KOESION	Cohésion entre habitant d'un QPV	28 989,00 €	6 500,00 €	22%	5 000,00 €	17%	17 489,00 €	60%	
HOLIDAY GEEK CUP	Stratégie esport 2025-2030	19 100,00 €	7 000,00 €	37%	7 000,00 €	37%	5 100,00 €	27%	
AGPIC Lens	Nos Quartiers d'Eté NQE	18 000,00 €	9 000,00 €	50%			9 000,00 €	50%	
	Projets d'Initiative Citoyenne PIC	18 000,00 €	9 000,00 €	50%			9 000,00 €	50%	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>		<b>293 497,00 €</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>25%</b>	<b>70 500,00 €</b>	<b>24%</b>	<b>150 997,00 €</b>	<b>51%</b>	
<b>TOTAL DOSSIERS DEPOSES POUR 2025</b>		<b>914 948,00 €</b>	<b>397 231,00 €</b>	<b>43%</b>	<b>327 320,00 €</b>	<b>36%</b>	<b>190 397,00 €</b>	<b>21%</b>	

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 27 MARS 2025**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025**

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 19 mars 2025.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL n'ayant pas donné pouvoir, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.